

MAIRIE
De
MONTRICHER-ALBANNE
161, Rue de la Mairie
LE BOCHET
73870 MONTRICHER-ALBANNE
☎ 04 79 59 61 50
📠 04 79 59 67 27

COMPTE RENDU DU 08 AOUT 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE ET LE HUIT AOUT, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sophie VERNEY, Maire.

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Christian DUFRENE, M. Marc-Antoine PASQUIER, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, M. Franck CHEVALLIER, Mme Monique LEFEVER, M. Frédéric JULLIARD, Mme Brigitte PASQUIER.

Absente :

Mme Laure PASQUIER qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY

Madame Claude CARRAZ est élue secrétaire.

Madame le Maire a le regret de vous apprendre que Madame Laurence COUTAZ a démissionné de son poste de Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte-rendu de la précédente réunion.

Madame le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour :

- ✓ Demande de subvention du musée l'Espace Alu de St Michel de Maurienne*
- ✓ Demande de subvention de l'Association des Jeunes de Montricher*

Le Conseil Municipal donne son accord.

DEMANDE DE SUBVENTION DU MUSEE « L'ESPACE ALU » DE SAINT MICHEL DE MAURIENNE

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle est saisie d'une demande de subvention de 1000 €uros de l'Espace Alu, dans le but de financer une partie du projet de renouvellement de la scénographie du musée et de créer des archives pour sauvegarder une mémoire qui est en train de disparaître en ayant recours à des scientifiques et professionnels et en impliquant la population maurienne. La Commune de Montricher-Albanne est concernée du fait de l'implantation de l'usine de Saint Félix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (13 voix pour et 1 contre), autorise Madame le Maire à verser cette subvention. Messieurs Yves MAGNIN et Franck CHEVALLIER demandent que des précisions soient obtenues sur le projet.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES JEUNES DE MONTRICHER

En 2013, une demande de subvention d'un montant de 500 €uros dans le cadre de la rénovation de la salle des jeunes à Montricher avait été décidée. Or, les jeunes ont effectué les travaux mais la subvention ne leur a pas été versée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à régulariser la situation et donc à verser la subvention de 500 €uros.

RECRUTEMENT D'UNE ACCOMPAGNATRICE DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2014/2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

→ **DONNE** un avis favorable au recrutement d'une accompagnatrice, à temps non complet et contractuelle, pour le ramassage scolaire entre *LES KARELLIS* et *LE GROUPE SCOLAIRE DES CHAUDANNES* pour la période du 02 Septembre 2014 au 03 Juillet 2015 avec une majoration du temps de travail du fait de la mise en place des rythmes scolaires avec une demi-journée de classe supplémentaire le mercredi matin, soit 17 heures 22 minutes hebdomadaires annualisées.

→ **AUTORISE** Mme le maire à signer le contrat de travail.

LOCATION DES APPARTEMENTS DE L'ANCIENNE CURE D'ALBANNE

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle est saisie de deux demandes de location à l'année :

- *Madame Bérangère ALLA et Monsieur Olivier BARDATTI pour le T4 d'une part,*
- *Monsieur Mickaël VIAL pour le T2 d'autre part.*

Après avoir pris des renseignements des 3 agences de location, le loyer proposé serait de 400 €uros mensuel pour le T2 qui est équipé et d'une surface de 45 m² et de 600 €uros/mois pour le T4 équipé d'une surface de 93 m².

Le Conseil Municipal donne son accord pour les 2 demandes et pour le montant à 13 voix pour et 1 abstention.

Monsieur Gilbert EDMOND précise qu'en terme de politique, le choix est de faire résider des personnes qui ont des emplois sur la Commune d'où la location à l'année plutôt qu'une location à la semaine qui demande plus de fonctionnement.

DEVIS POUR L'INSTALLATION DE GARDE-CORPS A L'ANCIENNE CURE D'ALBANNE

2 devis ont été reçus : entreprise Mille et Métallerie Mauriennaise. L'entreprise Mille, mieux disante, est retenue sous réserve d'effectuer les travaux avant septembre 2014.

SUBVENTION 2014 FESTIVAL CORDES ET PICS

Une subvention de 4 500 €uros a été demandée par l'Association Cordes et Pics pour leur prestation des dimanches 20 et 27 juillet et du jeudi 24 juillet 2014. Une troisième semaine ayant été rajoutée avec gratuité des concerts ; une nouvelle demande de subvention de 7 500 €uros a été proposée à la Commune. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'octroyer 1 500 €uros supplémentaires mais en demandant à l'Association de travailler davantage en amont tant au niveau des demandes de subvention que des informations relatives aux différents concerts.

COMPTE RENDU MORAL ET FINANCIER DE L'A.D.M.R.

Madame le Maire expose le compte-rendu moral et financier de l'A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural) pour l'exercice 2013.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'A.M.F. POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le courrier de l'Association des Maire de France lu par Madame Sophie VERNEY, décide de soutenir à l'unanimité l'action de l'A.M.F. qui souhaite alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

AFFAIRES DIVERSES

Courrier de Monsieur Baptiste GAUTARD :

Monsieur Thibaud GAUTARD étant directement concerné par cette affaire, il lui est demandé de quitter la séance.

Le Conseil Municipal est saisi d'une demande de droit de passage sur la parcelle cadastrée D-549 à Montricher pour pouvoir accéder aux terrains qu'il veut acquérir dans le but de construire une habitation. Le Conseil Municipal accepte la requête.

Courrier des familles MOTTARD/AMEVET/NORAZ :

A la suite de la demande des familles MOTTARD/AMEVET/NORAZ de rachat d'une portion du chemin rural situé en bordure de leur propriété cadastré H-701 à Albanne, le Conseil Municipal émet un refus.

ASADAC :

La Commune souhaitant se faire conseiller juridiquement sur la question de la fusion de Villages Club Soleil avec Renouveau, a demandé à l'ASADAC d'analyser ses droits et obligations dans le cadre du projet du traité d'apports partiels d'actifs. Cette mission sera financée à hauteur de 20 % par le Conseil Général et sera de l'ordre de 1 668 €uros.

SOREA :

Les Conseils d'administration et assemblée ont permis de valider les orientations stratégiques de la SOREA pour 6 ans comme la recherche de l'Excellence, la volonté de devenir un acteur significatif de la production E.N.R. et des communications électroniques ... La situation de la SOREA est saine même si en raison de la dérégularisation du marché de l'énergie, les dividendes seront moindres. La SOREA mène également une politique d'investissement dans une usine à pellets qui serait installée à la Chambre et dans l'énergie solaire avec le rachat d'une société y afférent. Monsieur Yves MAGNIN demande des renseignements concernant la possibilité de créer une hydrocentrale sur la Commune.

Courrier de Monsieur Bernard VERNAY

Pour faire suite à la demande de Monsieur VERNAY qui souhaiterait qu'une navette gratuite soit mise en place pour aller à la station, des renseignements vont être pris pour voir l'éventuel fonctionnement. Une discussion s'engage sur les locations sur la Commune. Un travail est aussi effectué auprès de l'Office du Tourisme des Karellis pour inscrire les différents loueurs sur le site de la station.

SOLIDART :

Solidart souhaite rencontrer le Conseil Municipal pour présenter leur activité et les remercier de les avoir retenus pour la fête de la Madeleine. Le Conseil Municipal les recevra à la prochaine session.

SPIREL :

Le Conseil Municipal déplore la fermeture de cette usine et les impacts sur les salariés et leur apporte tout leur soutien moral.

Pour Information :

- Le C.S.K. a demandé à ATOUT FRANCE de faire une étude qui serait financée par la Région, le Conseil Général, la Caisse des Dépôts, le C.S.K. et de manière symbolique par la Commune. Cette étude sera livrée en fin d'année comportant 3 phases sur l'analyse des Karellis (produit, modèle économique, gouvernance). Monsieur Gilbert EDMOND explique qu'on va avoir une rencontre avec Village Club Soleil mais que les décisions se prendront en Conseil Municipal.
- Exposition du 24 août : une demande est faite aux étudiants qui sont aidés par le C.C.A.S. pour venir surveiller.
- Rappel : Le 15 août, l'apéritif sera offert par la Municipalité à 11h30 et le repas est sur réservation.

Le Maire,
S. VERNEY